

CONVOCACTION - EXAMEN PASS ORLEANS
(hors aménagement d'études)

Faculté de médecine de TOURS
 Service scolarité Examens

TOURS, le 21 mars 2025

Le Doyen aux étudiant(e)s de PASS

Vous êtes convoqué(e) aux épreuves du 2ème semestre selon le déroulement ci-après :

DATE	UE	DISCIPLINE	HORAIRE D'APPEL	DEBUT EPREUVE	DUREE EPREUVE	FIN EPREUVE	
Mercredi 23 avril 2025	Module 8	Savoirs et méthodes quantitatives	8h15	9h00	2h30	11h30	
	Module 6	La cellule et les tissus	13h15	14h00	1h30	15h30	
	Module 7	Module « mineure »		15h45	1h30	17h15	
Mardi 29 avril 2025	Module 5 - EP1	Tronc commun	8h45	9h30	1h30	11h00	
	Module 5 - EP 2 Filières MMOPK	Étudiants devant passer 1 épreuve		13h15	14h00	45mn	14h45
		Étudiants devant passer 2 épreuves	1 ^{ère} épreuve	13h15	14h00	45mn	14h45
			2 ^{ème} épreuve		15h15	45mn	16h00
		Étudiants devant passer 3 épreuves	1 ^{ère} épreuve	13h15	14h00	45mn	14h45
			2 ^{ème} épreuve		15h15	45mn	16h00
			3 ^{ème} épreuve		16h30	45mn	17h15

LIEU D'EXAMEN : Amphi Pothier le 23/04 et Faculté de Droit Economie Gestion le 29/04 (voir listing de placement)

Afin d'assurer l'égalité entre les candidats et la régularité de l'examen, il vous est demandé de porter une tenue qui permette de vérifier aisément l'absence de toute tentative de fraude et ce, pour toute la durée des épreuves.

PLACEMENT DANS LES AMPHIS :

Dans les amphis, les étudiants sont répartis en zones (A, B ou C), chaque zone étant divisée en carrés (A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4 etc...).

AVANT LE DEBUT DE CHAQUE EPREUVE VOUS DEVREZ :

Présenter votre pièce d'identité à l'entrée de l'amphi dans lequel vous composez.

Déposer vos sacs et vêtements dans la zone indiquée dans votre salle d'examens.

Dès lors que vous passerez la porte d'accueil du site, aucune sortie de la zone de composition ne sera autorisée, même entre deux épreuves.

Les mouvements aux toilettes seront autorisés uniquement en cas d'urgence et les sorties définitives seront interdites.

En cas de non-respect des consignes, le responsable du centre pourra vous exclure des épreuves.


 Le Doyen
Professeur Denis ANGOULVANT

CONVOCAION - EXAMEN PASS ORLEANS (avec aménagement d'études)

Faculté de médecine de TOURS
Service scolarité Examens

TOURS, le 21 mars 2025

Le Doyen aux étudiant(e)s de PASS

Vous êtes convoqué(e) aux épreuves du 2ème semestre selon le déroulement ci-après :

DATE	UE	DISCIPLINE	HORAIRE D'APPEL	DEBUT EPREUVE	DUREE EPREUVE	FIN EPREUVE Hors 1/3 temps	Durée 1/3 temps	Fin 1/3 temps	
Mercredi 23 avril 2025	Module 8	Savoirs et méthodes quantitatives	8h15	8h30	2h30	11h00	50mn	11h50	
	Module 6	La cellule et les tissus	13h00	13h30	1h30	15h00	30mn	15h30	
	Module 7	Module « mineure »		15h45	1h30	17h15	30mn	17h45	
Mardi 29 avril 2025	Module 5 - EP1	Tronc commun	08h45	9h30	1h30	11h00	30mn	11h30	
		Étudiants devant passer 1 épreuve	13h15	14h00	45 min	14h45	15mn	15h00	
	Module 5 - EP2 <i>Filières MMOPK</i>	Étudiants devant passer 2 épreuves	<i>1^{ère} épreuve</i>	13h15	14h00	45 min	14h45	15mn	15h00
			<i>2^{ème} épreuve</i>		15h15	45min	16h00	15mn	16h15
		Étudiants devant passer 3 épreuves	<i>1^{ère} épreuve</i>	13h15	14h00	45 min	14h45	15mn	15h00
			<i>2^{ème} épreuve</i>		15h15	45 min	16h00	15mn	16h15
			<i>3^{ème} épreuve</i>		16h30	45 min	17h15	15mn	17h30

LIEU D'EXAMEN : Faculté de Droit Economie Gestion – salle B004

Afin d'assurer l'égalité entre les candidats et la régularité de l'examen, il vous est demandé de porter une tenue qui permette de vérifier aisément l'absence de toute tentative de fraude et ce, pour toute la durée des épreuves.

PLACEMENT DANS LES AMPHIS :

Dans les amphis, les étudiants sont répartis en zones (A, B ou C), chaque zone étant divisée en carrés (A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4 etc...).

AVANT LE DEBUT DE CHAQUE EPREUVE VOUS DEVREZ :

Présenter votre pièce d'identité à l'entrée de l'amphi dans lequel vous composez.

Déposer vos sacs et vêtements dans la zone indiquée dans votre salle d'examens.

Dès lors que vous passerez la porte d'accueil du site, aucune sortie de la zone de composition ne sera autorisée, même entre deux épreuves.

Les mouvements aux toilettes seront autorisés uniquement en cas d'urgence et les sorties définitives seront interdites.

En cas de non-respect des consignes, le responsable du centre pourra vous exclure des épreuves.

Le Doyen

Professeur Denis ANGOULVANT

